

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 mai 2021

Date de la

Convocation :

21 mai 2021

Date d'Affichage :

31 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie
sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire, délibérations n° 72 à
82 et de M. MASSON Jean Pierre, 1^{er} Adjoint, délibérations 83 et 84.

Objet : Délibération n° 2021-080

Aménagement de sentiers pédestres : Demande de subventions.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien (de la délibération n°72 à la délibération n° 82), GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par Mme ROMAN Leslie.

Absent : M. FINE Sébastien (délibérations n° 83 et 84).

M. ARNAUD Cyril a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un programme d'aménagement de sentiers pédestres sur la commune de Villard St Pancrace et dont le montant des travaux est estimé à 40 000 € HT.

Considérant que ce projet d'aménagement pourrait être financé par l'Etat (FNADT) et la Région dans le cadre du programme « Espace valléen du Briançonnais 2021-2027 »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de l'Etat et de la Région, au titre des programmes susvisés, les subventions les plus élevées possibles pour ce projet.
- **DIT** que le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention Etat – Région (80 %)	32 000.00 €
- Autofinancement	8 000.00 €

Total 40 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE